

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 12 avril 2022, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Denis Chagnon, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2022-04-133

Procès-verbaux des 8 et 30 mars 2022 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 8 et 30 mars 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 8 et 30 mars 2022 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-134

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés		Pour la somme de
Chèques n ^{os} 58 888 à 58 905		
58 951 à 59 006		
S10 242		560 220,50 \$
Comptes payables		Pour la somme de
Chèques n ^{os} 59 030 à 59 087		
S10 273 à S10 318		658 125,79 \$
Comptes recevables		Pour la somme de
Comptes n ^{os} 2FD000031 à 2FD000043		29 071,39 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Première période de questions

Résolution 2022-04-135

Rapport financier et rapport des vérificateurs 2021 / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Résolution 2022-04-136

Commission municipale du Québec - Rapport d'audit de conformité sur le rapport financier 2020 / Dépôt

En vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ c. C-35), la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ), a transmis le rapport d'audit de conformité portant sur le rapport financier 2020 de la Ville de Saint-Césaire, lequel a été trouvé conforme par la CMQ. La lettre et le rapport ont été transmis aux membres du Conseil et sont maintenant déposés dans la présente séance.

Résolution 2022-04-137

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition de guirlandes illuminées dans le cadre du 200^e anniversaire de Saint-Césaire auprès de Leblanc Illuminations-Canada de Joliette pour le prix de 7 411,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° !06850 datée du 16 mars 2022.
- Mandat octroyé à ARP Services techniques inc. de Saint-Damase, pour relevés techniques dans le projet de restauration de l'avenue Saint-Paul pour le prix de 3 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 14 mars 2022.
- Mandat octroyé à ARP Services techniques inc. de Saint-Damase, pour relevés techniques dans le projet de la couche de pavage de l'avenue Viens et du carré Édouard pour le prix de 1 300 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 17 mars 2022.

Séance ordinaire du 12 avril 2022

- Mandat octroyé à BHP Conseils de Montréal pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réfection de pavage de l'avenue Viens et du carré Édouard en simultané avec le projet dans le rang Double, pour une enveloppe budgétaire estimée à 14 250 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie datée du 16 mars 2022.
- Acquisition d'un ensemble de réservoirs d'eau pour le balai de rue de la Ville auprès de Fabrication BDJ Ménard de Saint-Paul-d'Abbotsford pour le prix de 4 550 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'estimation n° 652 datée du 24 février 2022.
- Acquisition de poteaux supplémentaires dans le cadre des projets d'éclairage du stationnement et du pont de la piste cyclable auprès de Guillevin International cie de Brossard pour le prix de 7 330 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1007615 datée du 23 mars 2022.

Résolution 2022-04-138

Poste de technicienne à la Taxation / Permanence

Considérant que M^{me} Caroline Milette a été embauchée le 30 septembre 2021 au poste de technicienne à la Taxation et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que la direction générale est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Caroline Milette au poste de technicienne à la taxation et ce, rétroactivement au 30 mars 2022 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-139

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Michel Deschamps

et résolu que M^{me} Claudie Létourneau, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 12 avril au 10 mai 2022 et, elle est, par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire;

Il est de plus résolu que M^{me} Létourneau soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-140

Règlement n° 186-01 modifiant le règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 186-01 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 186-01 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 186-01 modifiant le règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-04-141

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives – Achat regroupé de l'Union des Municipalités du Québec / Adhésion

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire se joindre à ce regroupement ;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le Conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu que :

- la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-142

Garage-entrepôt du 1165, rue Saint-Michel / Ajustement de la valeur assurable

Considérant que la Ville bénéficie d'une couverture d'assurances par l'entremise de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

Considérant qu'à chaque année, un tableau identifiant les biens assurés est mis à jour en vue de bien refléter la réalité des biens détenus par la Ville;

Considérant qu'une évaluation professionnelle de bâtiment a été réalisée par Sylvestre, Leblond & Associés s.e.n.c.r.l., évaluateurs agréés en janvier 2022;

Considérant que cette évaluation indique que la valeur du bâtiment identifié comme garage-entrepôt (1165, rue Saint-Michel) est significativement moindre que celle apparaissant dans la liste des biens assurés;

Considérant que la réduction notable d'une valeur assurable doit faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal, tel que requis par la MMQ;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de confirmer à la Mutuelle des Municipalités du Québec que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire révisé à la baisse la valeur assurée du bâtiment garage-entrepôt du 1165, rue Saint-Michel, pour passer de 2 532 395 \$ à 1 609 890 \$ correspondant au montant révisé par le rapport d'évaluation professionnel daté du 26 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-143

Soldes résiduaux de règlements d'emprunt/ Annulation

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement des soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire modifie les règlements identifiés à l'annexe A de la façon suivante :

- que la Ville de Saint-Césaire informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
 - que la Ville de Saint-Césaire demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe A;
 - que copie certifiée conforme de la présente résolution et son Annexe A soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-144

Mandataire du bureau de la Société d'assurance automobile du Québec - Contrat de service – Permis et immatriculation / Autorisation de signature

Considérant le contrat de service de la Ville de Saint-Césaire à titre de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en permis et immatriculation numéro PI-06-351;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la trésorière et directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-145

Revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le ministère des Transports du Québec

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour mission principale d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec;

Considérant que le MTQ est un partenaire incontournable des acteurs municipaux, dont les MRC et les municipalités locales, pour la réalisation de travaux et de projets importants découlant directement de sa mission principale;

Considérant que le MTQ est également gestionnaire d'un nombre important de programmes d'aide financière dont bénéficient les organisations locales et régionales;

Considérant que la compétence et la contribution des représentants et du personnel du MTQ en interaction avec les organisations locales et régionales sont reconnues par le milieu;

Considérant que le milieu municipal est confronté à des choix administratifs de la part du MTQ qui s'avèrent inadaptés à ses besoins;

Considérant que des problématiques et enjeux majeurs sont constamment rencontrés dans le cadre des collaborations avec le MTQ, plus particulièrement en lien avec les délais de traitement totalement inacceptables, lesquels ont des effets paralysants sur les travaux ou les projets à réaliser et s'inscrivent en opposition avec la mission même du MTQ;

Considérant que dans leurs rapports de partenariat avec le MTQ, les organisations municipales sont systématiquement confrontées à une lourdeur administrative d'une telle complexité qu'il en devient difficile d'obtenir une vision claire du processus, sans compter les étapes et exigences additionnelles susceptibles de s'ajouter en cours de route et qui se traduisent par des délais supplémentaires souvent très importants;

Considérant que les délais liés à chaque étape de traitement par le MTQ sont non seulement importants, mais également si approximatifs qu'ils occasionnent des impacts directs sur les échéanciers de réalisation et les coûts des travaux ou des projets;

Considérant que cette situation s'articule dans un contexte où d'une part les organisations municipales doivent souvent composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aide financière du MTQ tout en subissant, d'autre part, des retards et des contraintes imprévisibles imposés par le MTQ lui-même;

Considérant que, de plus, le MTQ ne prend pas en compte à sa juste valeur l'expertise municipale quand vient le temps de répondre à une demande locale, entre autres en matière de sécurité, et ce, même quand les demandes, analysées par des intervenants locaux dûment qualifiés, sont formulées officiellement par voie de résolutions et sont le fruit d'un consensus du milieu;

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Considérant que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ;

Considérant que cette situation qui perdure depuis des années affecte la crédibilité du MTQ, ainsi que malheureusement celle des gestionnaires et élus municipaux qui doivent composer avec ces contraintes, et qu'elle affecte ultimement la confiance des citoyens envers leurs institutions;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de transmettre au ministère des Transports du Québec des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux;

Il est également résolu de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, aux députés du territoire, à la FQM et à la MRC de Rouville pour appui.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-146

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / Proclamation

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-147

Association canadienne pour la santé mentale – Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai / Proclamation

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie et ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-148

Poste de pompier recruté - Grille salariale 2022 / Approbation

Considérant la recommandation des comités de Protection et de Secours civil et des Ressources humaines.

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver la grille salariale 2022 pour le poste de pompier recruté du service de Protection et de Secours civil et ce, en date du 12 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-149

Poste de pompier éligible / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire (SPSC) concernant la nomination de pompiers à temps partiel au poste de pompier à temps partiel éligible, leur probation étant terminée;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de confirmer la nomination des pompiers à temps partiel suivants au poste de pompier à temps partiel éligible, laquelle est effective ce 12 avril 2022 avec les ajustements salariaux au taux en vigueur, à savoir :

- M. Alexis Rouleau;
- M. Jocelyn Forand;
- M. Francis Lapointe;

Et résolu également d'autoriser l'inscription de ceux-ci aux formations d'officier et à la réussite des examens.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-150

Poste de lieutenant / Permanence

Considérant que la période de probation de M. Frédéric Bergeron, au titre de lieutenant du service de Protection et de Secours civil est terminée;

Considérant la recommandation du directeur dudit service, M. Étienne Chassé;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder la permanence à M. Frédéric Bergeron, au poste de lieutenant à temps partiel au service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, à compter de ce 12 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-151

Poste de pompier / Démission

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Bilyan Sapundzhiev comme pompier à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, laquelle démission est effective depuis le 5 avril 2022

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-152

Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville - Rapport d'activités relativement à la 9^e année du Plan de mise en oeuvre de la Ville de Saint-Césaire / Autorisation

Considérant le Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rouville;

Considérant que le directeur du service de Protection et de Secours civil a déposé au Conseil municipal le rapport annuel d'activités relativement à la 9^e année du Plan de mise en oeuvre de la Ville de Saint-Césaire à l'égard du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités relativement à la 9^e année du Plan de mise en oeuvre de la Ville de Saint-Césaire à l'égard du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rouville.

Et résolu également de transmettre copie de ce rapport au responsable du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville afin d'achever le rapport final de la 9^e année du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que le dépôt de ce rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-153

Entente de services mutuels pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford / Autorisation de signature

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de l'Entente de services mutuels pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford et qu'il s'en trouve satisfait;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente de services mutuels pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-154

Entente intermunicipale en sauvetage technique / Autorisation de signature

Considérant l'Entente intermunicipale en sauvetage technique ayant pour objet de permettre à la Ville de Saint-Césaire de prêter assistance pour les interventions de sauvetage technique et d'hydrocarbures aux conditions qui y sont prévues pour les Municipalités partie à l'entente, à savoir : les Villes d'Acton Vale et de Saint-Pie, les Municipalités de Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire, Saint-Valérien-de-Milton, d'Upton et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutain ;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente intermunicipale en sauvetage technique avec les Municipalités participantes, soit : les Villes d'Acton Vale et de Saint-Pie, les Municipalités de Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire, Saint-Valérien-de-Milton, d'Upton et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-155

Entente intermunicipale d'entraide mutuelle pour les interventions d'urgence / Autorisation de signature

Considérant l'Entente mutuelle pour les interventions d'urgence ayant pour objet de permettre à chacune des Municipalités participantes de recevoir assistance pour les interventions d'urgence, soit : les Municipalités de Rougemont, Saint-Mathias, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Paul-d'Abbotsford ;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente mutuelle pour les interventions d'urgence avec les Municipalités de Rougemont, Saint-Mathias, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-156

Comité rivière Yamaska - Pour l'amélioration de la sécurité nautique et la réduction de l'érosion des berges / Nomination de représentants

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire améliorer la sécurité nautique et réduire l'érosion des berges sur la rivière Yamaska;

Séance ordinaire du 12 avril 2022

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que :

- la Ville de Saint-Césaire demande aux députés fédéraux, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay et M^{me} Andréanne Larouche, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de la sécurité nautique sur la rivière Yamaska;
- de mandater M. Denis Chagnon, conseiller municipal et M^{me} Isabelle François, directrice générale et greffière, pour représenter la Ville de Saint-Césaire au sein du comité de travail coordonné par le bureau du député fédéral M. Savard-Tremblay, chargé de réaliser les démarches pour soumettre une demande de restriction sur la rivière Yamaska au bureau de la sécurité nautique (Transports Canada).
- de transmettre copie de la présente résolution à M^{me} Andréanne Larouche, députée fédérale de Shefford.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-157

Halte en fête 2022 – Traverse piétonnière temporaire sur la route 112 / Demande d'autorisation au ministère des Transports

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire adresse une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin qu'il autorise une traverse piétonnière temporaire sur la route 112 à la hauteur de la Halte routière de la route 112 dans le cadre des festivités de Halte en fête 2022 et tels que les plans proposés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-158

Triathlon 2022 – Parcours en vélo et piétonnier / Autorisation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser la tenue de la 2^e édition du triathlon «Au cœur de la Montérégie» qui se déroulera sur le territoire de Saint-Césaire le 28 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-159

Puits n° 3 – Réhabilitation / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat pour la réhabilitation du puits n° 3 à LNA inc. Hydrogéologie Environnement de Québec pour le prix de 10 938 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'estimation n° 5074 datée du 22 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-160

Programme d'aide à la voirie locale – Travaux moindres que ceux prévus dans le rang Rosalie / Remboursement d'aide financière au ministère des Transports

Considérant que les travaux dans le rang Rosalie bénéficiant d'une aide financière à la voirie locale par le ministère des Transports du Québec ont été moindres que ceux prévus et qu'il y a lieu pour la Ville de Saint-Césaire d'effectuer le remboursement d'une portion de cette aide;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le remboursement par la Ville de Saint-Césaire, d'une somme de 195 067 \$ au ministère des Transports du Québec, en raison des travaux moindres que ceux prévus dans le rang Rosalie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-161

Éclairage du stationnement du chalet de la piste cyclable / Précisions à la résolution n° 2022-03-117

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de modifier la résolution n° 2022-03-117 concernant le contrat octroyé pour l'éclairage du stationnement du chalet de la piste cyclable comme suit étant donné que les poteaux ne sont pas fournis par le contractant :

- *d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de 2 projecteurs au chalet de la piste cyclable au coin de la rue Notre-Dame à Vitech électrique de Saint-Césaire pour le prix budgétaire de 4 175 \$ matériel et main-d'oeuvre plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la proposition budgétaire n° 20220207D-1 datée du 22 mars 2022.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-162

Services professionnels d'ingénierie - Assistance technique 2022 auprès du service des Travaux publics / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat pour assistance technique 2022 auprès du service des Travaux publics à Shellex Groupe conseil de Sainte-Julie pour une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie n° 2-021-22-M datée du 16 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-163

Demande de permission de voirie aux divers services d'utilité publique présents sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire / Autorisation de signature

Considérant les demandes de permission de voirie à être faites auprès des divers services d'utilité publique durant l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que l'un ou l'autre des employés suivants, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les demandes de permission de voirie aux divers services d'utilité publique présents sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire durant l'année 2022, incluant le ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'égard des routes et chemins sous la responsabilité du MTQ :

- M^{me} Dominique Arpin, directrice du service des Travaux publics;
- M^{me} Monique Ostiguy, adjointe au service des Travaux publics;
- M^e Isabelle François, directrice générale et greffière;
- M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-164

Aire de jeux d'eau – Bancs / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition de bancs pour l'aire de jeux d'eau auprès de Atmos Phare de Mirabel pour le prix de 18 417,58 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition n° réf. 8074 datée du 4 mars 2022;

Et résolu également de financer cette dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-165

Aire de jeux d'eau – Aménagement de surface / Octroi d'un contrat

Considérant les propositions reçues suite à la demande de prix pour l'aménagement de surface dans l'aire de jeux d'eau sur le terrain du Complexe sportif, à savoir

Offre de prix par	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Pavé Uni Anthony Côté inc. Ange-Gardien	72 675,00 \$	83 558,08 \$
Les Entreprises Daniel Brulé inc. / Piscine EDB Laval	78 702,00 \$	90 487,62 \$
Vert Desing Paysagiste Ange-Gardien	92 031,30 \$	105 812,99 \$

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, Pavé Uni Anthony Côté inc. d'Ange-Gardien pour le prix de 72 675 \$ plus les taxes pour l'aménagement de surface dans l'aire de jeux d'eau sur le terrain du Complexe sportif, le tout, tel que sa soumission datée du 7 avril 2022;

Et résolu également de financer cette dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-166

Piste cyclable – Éclairage d'un tronçon – Travaux électriques / Octroi d'un contrat

Considérant les propositions reçues suite à la demande de prix pour les travaux électriques d'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable, à savoir :

Offre de prix par	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Vitech Électrique Saint-Césaire	98 850,00 \$	113 652,79 \$
PP-Deslandes inc. Saint-Hyacinthe	131 225,00 \$	150 875,94 \$

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, Vitech Électrique de Saint-Césaire pour le prix de 98 850 \$ plus les taxes pour les travaux électriques le tout, tel que sa soumission datée du 6 avril 2022;

Et résolu également de financer cette dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-167

Parc du Complexe sportif – Mobilier urbain / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser l'acquisition de mobilier urbain pour la zone identifiée comme placette 1 composé de 8 tables à pique-nique en métal, 4 bancs en métal, 3 paniers à rebuts et 1 fontaine pour remplissage de bouteille d'eau avec 1 abreuvoir adapté et 1 abreuvoir standard auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc de Nicolet pour une somme 34 660 \$ plus frais de transport et taxes applicables, le tout tel qu'il appert dans les documents de soumissions datés du 4 avril 2022.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-04-168

Parc canin – Abreuvoir et station à déchets / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un abreuvoir et d'une station à déchets auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc de Nicolet pour un montant de 4 554\$ plus les taxes applicables, le tout, tel qu'il appert de la soumission du datée du 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-04-169

Parc canin– Mobilier urbain / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'acquisition de mobilier urbain suivant pour le parc canin situé au 1385, rue Notre-Dame, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission du fournisseur ULINE datée du 30 mars 2022 :

- 4 bancs au coût unitaire de 1 068 \$;
- 2 poubelles au coût unitaire 658 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-170

Sel de déglacage de chaussée – Achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec / Adhésion

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu que:

- le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- la Ville de Saint-Césaire confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2026 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2025-2026;
- pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Saint-Césaire devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
- la Ville de Saint-Césaire confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Saint-Césaire, pour les hivers 2022-2023 à 2025-2026 inclusivement;
- la Ville de Saint-Césaire confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Césaire s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;
- la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2022-2023, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-171

Déneigement et déglçage de la rue Notre-Dame 2022-2023 – Contrat avec le ministère des Transports / Autorisation de signature

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) soumet à la Ville de Saint-Césaire, un nouveau contrat de déneigement, déglçage et fourniture de matériaux au montant de 6 261,19 \$ pour la saison 2022-2023 pour la rue Notre-Dame (route 233), longueur pondérée de 0.853 km pour une durée de 23 semaines et 3 jours incluant une clause de renouvellement pour 2 années supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux pour la rue Notre-Dame (route 233) avec le MTQ pour la saison 2022-2023 avec option de renouvellement de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-172

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 ».

Résolution 2022-04-173

Premier projet de règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409;

Considérant que le règlement n° 92-2005-77 contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 »;

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Que l'assemblée de consultation publique sur ce premier projet de règlement n° 92-2005-77 soit fixée au mardi 10 mai 2022 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-174

PIIA-07-2022 par M^{me} Isabelle Massé, mandataire pour la propriétaire T.J. Eve Laperle construction inc., lot n° 5 059 590 - 1044-1056, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Isabelle Massé, mandataire pour la propriétaire T.J. Eve Laperle Construction inc., lot n° 5 059 590 du cadastre du Québec, situé au 1044-1056, route 112 en zone n° 205;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-07-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 31 mars 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-07-2022 concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale soumis par M^{me} Isabelle Massé, mandataire pour la propriétaire T.J. Eve Laperle Construction inc, lot n° 5 059 590 du cadastre du Québec, situé au 1044-1056, route 112 en zone n° 205.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-175

PIIA-08-2022 par M. Sébastien Boissonneault, mandataire pour la propriétaire 9216-6222 Québec inc., lot n° 6 153 800 - 810, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Sébastien Boissonneault, mandataire pour la propriétaire 9216-6222 Québec inc., lot n° 6 153 800 du cadastre du Québec, situé au 810, route 112 en zone n° 206;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-08-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 31 mars 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA no 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-08-2022 concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale soumis par M. Sébastien Boissonneault, mandataire pour la propriétaire 9216-6222 Quebec inc., lot n° 6 153 800 du cadastre du Québec, situé au 810, route 112 en zone n° 206.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-176

Lots n^{os} 6 499 234 et 6 499 235 situés au 243, rang du Haut-de-la-Rivière Nord - Acquisition / Autorisation de signature

Considérant la promesse d'achat entre la Ville de Saint-Césaire et la propriétaire du terrain situé au 243, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, M^{me} Roxanne Schmit-Choinière;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal:

- autorise la signature des actes de vente entre la Ville de Saint-Césaire et M^{me} Roxanne Schmidt-Choinière à l'égard des lots n^{os} 6 499 234 et 6 499 235 du cadastre du Québec et situés au 243, rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire pour la somme de 1 \$;
- autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acquisition des lots n^{os} 6 499 234 et 6 499 235 du cadastre du Québec;
- mandate l'étude des notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer les actes notariés requis et leur enregistrement;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-177

École Saint-Vincent – Projet de potager communautaire / Demande d'autorisation

Considérant qu'un projet de potager communautaire a été présenté par l'école primaire Saint-Vincent avec l'implantation de bacs potagers près de l'enceinte de l'entrée du service de garde sur l'avenue Saint-Paul à Saint-Césaire;

Considérant les objectifs prônés par ce projet pour l'intérêt de la collectivité;

Considérant les objectifs poursuivis par la Politique municipale familiale de la Ville adoptée en 2021;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser, à titre de projet-pilote, l'implantation de 4 bacs potagers dans la cour avant de l'école, pour la saison 2022, tel que soumis par M^{me} Caroline Chagnon, représentante de l'école primaire Saint-Vincent.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-178

Poste de superviseur aquatique au Complexe sportif / Permanence

Considérant que M^{me} Roxanne Tremblay a été embauchée le 19 septembre 2021 au poste de superviseur aquatique au Complexe sportif et que sa probation est maintenant terminée;

Considérant que la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire est satisfaite du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Roxanne Tremblay au poste de superviseur aquatique au Complexe sportif et ce, rétroactivement au 20 mars 2022 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-179

Secteur aquatique au Complexe sportif – Grille salariale 2022 / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la grille salariale, en vigueur à compter du 1^{er} mai 2022, pour le personnel du secteur aquatique, tel qu'il appert au document daté du 30 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-180

Complexe sportif - Remplacement de l'éclairage / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer le contrat de remplacement de l'éclairage au DEL pour le bâtiment du Complexe sportif tel que décrit au devis #92 auprès des Entreprises Éric Dupuis de Sainte-Cécile-de-Milton, pour une somme maximale avant subvention de 36 500 \$ plus les taxes applicables. Ces travaux sont admissibles à une subvention de 12 504,40 \$, le tout tel qu'il appert au devis daté du 31 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-181

Terrains de balle-molle – Grille tarifaire pour locations 2022 / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu d'approuver la grille tarifaire, en vigueur à compter du 1^{er} mai 2022, pour les locations des terrains de balle-molle situés sur les terrains sportifs de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) pour la saison 2022, tel qu'il appert au document daté du 18 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-182

Terrains sportifs gazonnés – Services agronomiques 2022 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat pour services agronomiques 2022 à Services Phytosynthèse inc. de Saint-Dominique, pour le soutien technique en matière de gestion des surfaces des terrains gazonnés sportifs de la Ville de Saint-Césaire pour le prix de 2 100 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 25 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-183

Terrains sportifs gazonnés – Travaux d'entretien 2022 / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour les travaux d'entretien 2022 des terrains sportifs gazonnés de la Ville de Saint-Césaire, sous la supervision de l'agronome mandatée par la Ville, à Jean-Pierre Vien de Saint-Césaire, pour une enveloppe budgétaire estimée à 8 285.22 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 5 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-184

Projet de reconstruction de l'aréna / Précision aux résolutions n^{os} 2022-02-078, 2022-02-079, 2022-02-080 et 2022-03-083

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de modifier les résolutions ci-après énumérées (mandats de services professionnels) afin d'y préciser que les dépenses du projet de reconstruction de l'aréna sont financées par les surplus accumulés libres de la Ville de Saint-Césaire :

- 2022-02-078,
- 2022-02-079,
- 2022-02-080,
- 2022-03-083.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-185

**École Paul-Germain-Ostiguy – Projet *Je capture mon patrimoine local*
Édition 2022 / Aide financière**

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2022 d'une somme de 250 \$ à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire pour les élèves du programme de Langues et Multimédia de 2^e secondaire dans le cadre de leur vernissage photos devant se tenir le 9 juin prochain sous le thème *Je capture mon patrimoine local édition 2022*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-186

Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville – Adhésion 2022-2023 / Renouvellement

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de renouveler l'adhésion 2022-2023 pour la somme de 100 \$ comme membre de soutien de la Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville (CDCHRR) de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel organisme dessert entre autres, six (6) municipalités de la MRC de Rouville dont Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-187

Année du Jardin 2022 / Proclamation

Considérant que *l'Année du jardin 2022* marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada ;

Considérant que les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre Ville et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens et faciliter l'inclusion sociale ;

Considérant que *l'Année du Jardin 2022* mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribue à la culture jardin et l'expérience jardin de notre Ville;

Considérant que les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie covid-19 ;

Considérant que les *Fleurons du Québec* et Collectivités en fleurs en collaboration avec le *Conseil canadien du jardin*, invitent toutes les municipalités à célébrer *l'Année du Jardin 2022*;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Et résolu que :

- la Ville de Saint-Césaire proclame 2022, *Année du jardin* en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre Ville et à la vie de nos citoyennes et citoyens en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux; et
- le samedi précédant la Fête des Pères, le 18 juin en 2022, soit reconnu comme la *Journée du jardin* à la Ville de Saint-Césaire; et
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à être une Ville amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin; et
- une copie de cette résolution soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et Union des municipalités du Québec (UMQ), à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2022-04-188

Projet parc canin – Acquisition du lot n° 6 481 757 - Précisions à la résolution n° 2021-08-314 / Autorisation de signature

Considérant qu'il y a lieu de préciser le lot visé par l'acquisition à la suite de l'opération cadastrale postérieurement à la prise de la résolution n° 2021-08-314;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal:

- autorise la signature de l'acte de vente entre la Ville de Saint-Césaire et la Fabrique de Saint-Césaire à l'égard du lot n° 6 481 757 du cadastre du Québec et situé au 1385, rue Notre-Dame (route 233) à Saint-Césaire;
- autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acquisition du lot n° 6 481 757 du cadastre du Québec incluant les servitudes selon les termes de ladite promesse d'achat;
- mandate l'étude des notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer l'acte notarié requis et son enregistrement;
- autorise le financement de la dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-189

Piste cyclable - Éclairage d'un tronçon - Excavation d'une tranchée pour enfouissement des câbles / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un contrat d'excavation dans la partie gazonnée de la piste cyclable pour effectuer la tranchée des conduits électriques sur une longueur de 1,9 km auprès de J-Flams de Saint-Césaire pour une somme maximale de 12 350 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 7 avril 2022;

Et résolu également de financer cette dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-190

Piste cyclable – Tronçon éclairé – Supports pour plantes sur les lampadaires / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de 65 supports à plantes à être fixés sur les lampadaires de la piste cyclable auprès du fournisseur SNOG de Saint-Hyacinthe pour une enveloppe budgétaire de 11 700 \$ plus les frais de transport et taxes applicables, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 18 mars 2022;

Et résolu également de financer cette dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-04-191

Parc de la rue Neveu – Entrée électrique / Octroi d'un contrat

Considérant la programmation d'activités culturelles prévues dans le parc de la rue Neveu;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser l'installation d'une nouvelle entrée électrique de 200 ampères au parc de la rue Neveu par Vitech Électrique de Saint-Césaire pour une enveloppe budgétaire maximale de 4 925 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 8 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Résolution 2022-04-192

Complexe sportif – Autorécurveuse (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser l'achat d'une autorécurveuse poussée à batteries (modèle AW-220B) auprès de Sani-Marc de Victoriaville pour un montant de 5 385,98\$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 8 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Denis Chagnon
Maire suppléant

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-04-134, 2022-04-137, 2022-04-138, 2022-04-141, 2022-04-148,
2022-04-149, 2022-04-150, 2022-04-159, 2022-04-162, 2022-04-164,
2022-04-165, 2022-04-166, 2022-04-167, 2022-04-168, 2022-04-169,
2022-04-170, 2022-04-176, 2022-04-178, 2022-04-179, 2022-04-180,
2022-04-182, 2022-04-183, 2022-04-185, 2022-04-186, 2022-04-188,
2022-04-189, 2022-04-190, 2022-04-191, 2022-04-192.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe